

COMMUNE DE DOMALAIN

(Ille et Vilaine)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020

Nombre de membres			
En	Présents Qui ont		
exercice	pris part		
		au vote	
18	16	17	
Date de la convocation			
8 janvier 2020			
AFFICHAGE/ PUBLICATION			
(en vertu de l'article L2121-			
25 du Code Général des			
Collectivités Territoriales)			
15 janvier 2020			
Votes			
Pour	Contre	Abstention	

L'an deux mil vingt, le treize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.

Présents: M. OLIVIER Christian, M. TESSIER Daniel, Mme PINCEPOCHE Monique, M. ROLLAND Pierre, M. GALLON Loïc, Mme DOINEAU Brigitte, Mme BASLE Marie-Josèphe, Mme RESTIF Isabelle, M. DESILLE Yvan, M. FOLLIOT Philippe, Mme DUFLOS Béatrice, Mme LIGOT Brigitte, BOULANGER Jean-François, M. HUET François, Mme FURON Maryse, M. VETIER Anthony.

Absent(e)s ayant donné procuration: Mme CHEVRIER Christine (pouvoir à Mme LIGOT Brigitte).

<u>Absents excusés</u>: Néant <u>Absents : M. SUBIRY Anthony.</u>

Secrétaire de séance : VETIER Anthony.

Le procès-verbal de la séance du conseil du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

FINANCES, BUDGET

- Sollicitation de la subvention « Amendes de Police » programme 2020
- Subventions 2020
- Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget communal 2020
- Renouvellement du bail commercial de l'épicerie- Annule et remplace la délibération n° 7 du 29 juillet 2019
- Sollicitation du solde du fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre des travaux de voirie de la ZAC des Cerisiers

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

SMICTOM Sud-Est 35 – rapport d'activités 2018

QUESTIONS DIVERSES

FINANCES, BUDGET

2020.01.01 Sollicitation de la subvention « Amendes de Police » programme 2020 Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes. Il propose de solliciter une aide auprès du Département d'Ille-et-Vilaine au titre du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

Aménagement de la RD37 à l'entrée de l'agglomération : création d'un ralentisseur

Les travaux permettront la réalisation d'un aménagement sécurisé afin de réduire la vitesse des usagers de la route. Le montant des travaux est estimé à 20 000 € HT.

Vu l'article R 2334-10 du C.G.C.T., Vu l'article R 2334-11 du C.G.C.T., Vu le budget communal,

- Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :
- De réaliser les travaux d'aménagement pour un montant de 20 000 € HT;
- De s'engager à réaliser ces travaux sur l'année 2020 et inscrire les crédits au budget primitif 2020;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police pour l'opération susvisée.

2020.01.02 Subventions 2020

Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant des subventions qui ont été versées aux associations au cours de l'année 2019.

Il propose une augmentation de 2% et ainsi de verser les subventions pour l'année 2020 selon le tableau ci-joint.

Vu le C.G.C.T,

Vu le budget communal,

Vu les demandes de subventions des différentes associations,

- Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :
- Autoriser le versement des subventions comme détaillées dans le tableau ci-joint ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2020.01.03 Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget communal 2020 *Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire*

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

BUDGET PRINCIPAL					
Opérations	Budget 2019	Ouverture de crédits 2020			
101 – Terrains divers	5 000 €	1 250 €			
107 – Matériel administratif	19 068 €	4 767 €			
122 – Voirie	102 000 €	25 500 €			
143 – Matériel divers	41 446 €	10 361 €			
158 – Éclairage public	35 000 €	8 750 €			

Vu le C.G.C.T, Vu l'article L1612-1 du C.G.C.T, Vu le budget communal,

- ➤ Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :
- Accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2020.01.04 Renouvellement du bail commercial de l'épicerie- Annule et remplace la délibération n° 7 du 29 juillet 2019

Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire

Le bail commercial consenti à Mr et Mme BÉTIN Eugène, pour la location des locaux communaux situés 6 rue du Colombier, est arrivé à échéance le 1er septembre 2018. Ces locaux sont affectés à l'usage d'un commerce d'alimentation, bazar, journaux, dépôt de gaz, dépôt de pain.

Monsieur le Maire propose donc de le renouveler aux mêmes conditions. Il précise que le loyer mensuel actuel, après révisions annuelles suivant l'indice trimestriel du coût de la construction, s'élève à 396.08 € HT soit 475.29 € TTC depuis le 1er septembre 2018.

- Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :
- D'accepter cette proposition
- De charger Maître Pascal ODY, notaire à La Guerche-de-Bretagne, d'établir ce bail.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2020.01.05 Sollicitation du solde du fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre des travaux de voirie de la ZAC des Cerisiers

Dossier présenté en CM par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des fonds de concours 2014-2020 de Vitré Communauté :

Montant par Vitré Communauté	192 000,00 €	
Montants sollicités		
Viabilisation Oseraie	80 000,00€	
Étude Programmation Salle polyvalente	11 412,50 €	
Modernisation Voirie 2019	37 353,95 €	
Rénovation Éclairage public 2019	5 893,35 €	
	134 659,80 €	

Il propose de solliciter le solde de cette aide auprès de la Communauté d'Agglomération au titre des fonds de concours 2014-2020 pour l'opération suivante, soit 57 340.20 € :

Travaux de voirie de la ZAC des Cerisiers

Monsieur le Maire présente le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT	%
Travaux de voirie ZAC des Cerisiers	315 776,60 €	Fonds de concours 2014-2020	57 340,20 €	50
		Fonds propres	258 436,40 €	50
TOTAL	315 776.60 €	TOTAL	315 776.60 €	100

Vu le C.G.C.T., Vu le budget communal,

- Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :
- Solliciter le solde du fonds de concours 2014-2020 pour l'action exposée ci-dessus auprès de Vitré Communauté
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

POINTS POUR INFORMATION NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATION

1. SMICTOM Sud-Est 35 – rapport d'activités 2018

N° DELIBERATION	Objet de la délibération	Date d'affichage	Date d'envoi en préfecture
2020.01.01	Sollicitation de la subvention « Amendes de Police » programme 2020	15.1.2020	14.1.2020
2020.01.02	Subventions 2020	15.1.2020	14.1.2020
2020.01.03	Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget communal 2020	15.1.2020	14.1.2020
2020.01.04	Renouvellement du bail commercial de l'épicerie- Annule et remplace la délibération n° 7 du 29 juillet 2019	15.1.2020	14.1.2020
2020.01.05	Sollicitation du solde du fonds de concours de Vitré Communauté dans le cadre des travaux de voirie de la ZAC des Cerisiers	15.1.2020	14.1.2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Prochaine séance le lundi 10 février 2020.

Le secrétaire de séance, VETIER Anthony.